

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision d'exécution (UE) 2016/887 de la Commission du 2 juin 2016 modifiant l'annexe II de la décision 2007/777/CE en ce qui concerne la liste des pays tiers ou parties de pays tiers à partir desquels l'introduction dans l'Union de produits à base de viande, et d'estomacs, vessies et boyaux traités, est autorisée

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 148 du 4 juin 2016)

À la page 7, au considérant 6, deuxième phrase:

au lieu de: «sans vaccination»,

lire: «avec vaccination».

Rectificatif à l'orientation (UE) 2016/1386 de la Banque centrale européenne du 2 août 2016 modifiant l'orientation BCE/2013/7 concernant les statistiques sur les détentions de titres (BCE/2016/23)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 222 du 17 août 2016)

Page 92, à l'article 2:

au lieu de: «Les banques centrales de l'Eurosystème se conforment aux points 1), 2) et 15) de l'article 1^{er} à compter de cette date. Les banques centrales de l'Eurosystème se conforment aux points 3) à 14) ainsi qu'aux points 16) et 17) de l'article 1^{er} de la présente orientation à compter du 1^{er} octobre 2018.»,

lire: «Les banques centrales de l'Eurosystème se conforment aux points 1), 2) et 19) de l'article 1^{er} à compter de cette date. Les banques centrales de l'Eurosystème se conforment aux points 3) à 18) ainsi qu'aux points 20) et 21) de l'article 1^{er} de la présente orientation à compter du 1^{er} octobre 2018.».
